

Inscription à une escapade ou un voyage

Nous sommes une jeune association avec peu de réserves et non une agence de voyages.
Nous devons respecter un certain formalisme pour une bonne gestion de l'association.

1- Être adhérent de l'association. Sinon remplir la fiche d'adhésion et régler 15€ de cotisation. Cette adhésion est exigée pour la couverture par l'assurance responsabilité civile de l'association.

2- Remplir complètement le bon de réservation en indiquant le nom du voyage. Ne pas oublier de dater, signer et indiquer le montant de l'acompte et la date du règlement.

L' inscription par téléphone ou à la permanence ne vous dispense pas de remplir ce bon.

3- Votre inscription est effective à réception du bon de réservation et du règlement de l'acompte.

4- En payant l'acompte vous vous engagez à faire le voyage l'escapade ou la sortie.

5- Les frais engagés par l'association étant importants (transport aérien ou par car, réservations hôtelières, restauration, guides...) tout désistement génère un déficit par rapport au budget initial établi sur un nombre de participants. En l'absence d'une personne sur liste d'attente l'acompte ne sera pas remboursé.

6- Les paiements se font par **chèque** à l'ordre de Aupa Lehengo ou par **virement**. Dans ce cas n'oubliez pas de faire figurer sur le virement le voyage ou l'escapade que vous réglez.

7- Afin de faciliter les tâches de la trésorerie, **il serait souhaitable que le premier acompte soit réglé par chèque**. En effet, si le voyage devait être annulé en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits, il suffira de détruire votre chèque avec votre autorisation ou de vous le restituer. Cela nous évitera des écritures comptables inutiles. Si le voyage a lieu nous détruirons les chèques de ceux qui souhaitent régler par carte bancaire pour faire fonctionner l'assurance annulation attachée à la CB.

Pour toutes vos démarches **vous vous adressez toujours et exclusivement au responsable de votre voyage.**

Annulation par un participant pour cause majeure (ass. MAIF)

● **Par cause majeure on entend maladie ou accident corporel** «*entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours*», décès familial...

● Une retenue de 30%, 50% du prix peut être opérée en fonction de la date d'annulation par rapport au départ du voyage.

● Au-delà , vous pouvez être remboursé en totalité (sauf du montant de l'assurance-annulation)

● Formalités à accomplir :

- envoi par le participant à l'assurance du **certificat médical** daté signé et de **son RIB**.

- envoi par le participant à Aupa Lehengo par mail ou par la poste d'une lettre indiquant **le motif de l'annulation** la lettre doit être datée et signée.

- l'association enverra à l'assurance le bon de réservation du voyage du participant, les justificatifs du paiement de l'acompte et du solde, la lettre d'annulation et les conditions d'annulation de Aupa Lehengo.

● Le remboursement sera fait par virement sur le compte de la personne par l'assurance elle-même.

